

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2020
à 18h00, à SAINT-AULAYE
COMPTE RENDU

PRESENTS : MM. LAGRENAUDIE, JAULIN, EYMARD, VARIN, DENOST, Mmes GRANGE, BACQUEY, Mmes CAILLAT, MARTY, ROUQUETTE, HUGUES, MM. RAPEAU, CONESA, DESSAIGNE, JOSSIEN, Mmes DUCHÊNE, WOLF.

ABSENTS : M. TRAISSAC (pouvoir à M. LAGRENAUDIE), Mme FERNANDES (pouvoir à M. EYMARD).

Secrétaire : Monsieur DESSAIGNE.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil et accepte que soient ajoutés à l'ordre du jour les points n°12 (Aménagement de la Place du Champ de Foire : maîtrise d'œuvre des travaux du réseau d'Assainissement Collectif), n°14 (Cimetière de Saint-Aulaye : Reprise de concessions funéraires en état d'abandon), n°15 (Médiathèque Geneviève Callerot : artothèque) et n°17 (Locations Communales : décision modificative).

1- Transfert de l'Espace France Services :

Suite à la création de l'Espace France Services, des compétences que celui-ci devra appliquer et de la prise en charge à hauteur de 50% du déficit éventuel par la Communauté de Communes, une discussion a été engagée avec cette dernière afin que l'Espace France Services devienne communautaire. En effet, il apparaît important que ce lieu revête une dimension communautaire, d'autant que les agents seront peut-être amenés à se déplacer dans les communes du territoire. Ce transfert ayant été acté par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

2- Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme :

L'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et l'urbanisme rénové porte sur le transfert de plein droit de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme ou de carte communale aux communautés de communes et d'agglomération. Les Conseils Municipaux ont la possibilité de refuser ce transfert à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye, à la majorité qualifiée de 25% des communes représentant 20% de la population de l'EPCI. Le Conseil Municipal refuse, à l'unanimité, le transfert de cette compétence.

3- Modification des statuts de la Communauté de Communes du pays de Saint-Aulaye : création d'un Centre de Santé:

Suite à l'évolution critique de la démographie médicale du territoire (départ à la retraite d'un médecin) et à la possibilité, pour la Communauté de Communes, de recruter un médecin salarié, à mi-temps, il est nécessaire de modifier les compétences facultatives de cette dernière, avec l'ajout de la compétence facultative « création et gestion d'un centre de santé ». Le Conseil approuve, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye.

4- Primes d'assurances 2020 : remboursement du budget annexe Locations Communales:

Les primes d'assurances des bâtiments étant mandatées par le budget principal, le Conseil autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à émettre un mandat (compte 62871) d'un montant de 8 632.76€ sur le budget annexe Locations Communales et un titre de recettes (compte 70872) pour ce même montant sur le budget principal.

5- Frais de personnel : remboursement des budgets annexes :

Locations Communales : considérant l'établissement d'un budget annexe concernant la gestion des locations communales et par conséquent l'évaluation de la quotité du temps de travail passé par les services technique et administratif, établi comme suit :

- Agent de maîtrise : 1/6^{ème} du temps de travail
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 1/3 du temps de travail
- Adjoint administratif : 1/3 du temps de travail.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à émettre un mandat de remboursement des salaires de ces agents soit 28 399.34 € sur le budget annexe des Locations Communales (compte 6215), et à émettre un titre de recettes (compte 70841) de la même somme sur le budget principal.

Assainissement : considérant l'établissement d'un budget annexe concernant le service de l'Assainissement Collectif et par conséquent l'évaluation de la quotité du temps de travail passé par les services technique et administratif, établi comme suit :

- Agent de maîtrise : 1/5^{ème} du temps de travail
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 1/2 du temps de travail
- Adjoint administratif : 1/5 du temps de travail.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à émettre un mandat de remboursement des salaires de ces agents, soit 31 865.69 € sur le budget annexe du service Assainissement (compte 6215), et à émettre un titre de recettes (compte 70841) de la même somme sur le budget principal.

6- Assurance du personnel statutaire :

La Commune adhère depuis de nombreuses années à la CNP Assurances pour l'assurance du personnel titulaire à plus et moins de 28 heures par semaine. Le montant du contrat pour les agents à plus de 28 heures/semaine est de 24 770.99 € (soit une augmentation de 1 100.24 € par rapport à 2020) et celui pour les agents à moins de 28 heures/semaine est de 438.89 € (soit une augmentation de 5.29€ par rapport à 2020).

Pour information, les garanties souscrites sont le décès (hors pour les agents à moins de 28 heures/semaine), la maladie ou accident de vie privée (avec une franchise de 15 jours), la maternité, l'adoption, la paternité et le congé d'accueil de l'enfant, l'accident ou la maladie imputable au service. Le montant de l'indemnisation est de 90% du traitement, hors prime de l'agent pour les agents à plus de 28 heures/semaine.

Au 23 novembre 2020, le remboursement des arrêts maladie effectué par la CNP Assurances s'établissait à 28 606.88€. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat de la commune.

7- Subvention pour la Maison Familiale Rurale :

Une demande de subvention de la part de la Maison Familiale Rurale du Ribéracois a été reçue concernant une jeune habitante de Saint-Aulaye. Le Conseil décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 25 €.

8- Convention d'utilisation 2020 du Complexe Aquatique par le camping La Dordogne Verte :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation du complexe aquatique avec le propriétaire du camping La Dordogne Verte pour l'année 2020 (du 4 juillet au 31 août) selon le calcul forfaitaire suivant et à émettre un titre de recettes sur le budget principal :

(934 entrées / 23 jours de comptage x 59 jours d'ouverture) x 1 € = 2 395 €.

9- Cinéma Municipal : création d'une commission extra-municipale :

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, pour la création d'une commission extra-municipale pour les animations qui pourraient être organisées au Cinéma municipal. Le président de cette commission sera Monsieur Traissac. Madame Caillat souhaite en faire partie.

Un appel aux volontaires sera lancé dans les prochains jours en direction des habitants de Saint-Aulaye et des alentours ainsi que des représentants des associations.

10- Occupation du domaine public : Place Pasteur :

Madame Dominique Hugues sort de la salle et ne participe ni au débat ni au vote.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un commerçant souhaite exploiter la Place Pasteur durant la saison 2021. Le Conseil accepte cette occupation et conserve le tarif appliqué l'an dernier, soit 12 €/m².

10- CHICRDD : emprunt garanti :

Suite à la renégociation de l'emprunt effectué par le Centre Hospitalier Inter Communal Ribérac Dronne Double, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de se porter garant pour le remboursement du prêt aménagé, dont le capital s'élève à 434 733.02€.

11- Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne : transfert de compétence :

La Commune de Saint Aulaye-Puymangou faisant partie du SMDE24, par la Commission Territoriale du Bois de la Côte, doit se prononcer sur le transfert de la compétence Assainissement collectif de la commune de Saint-Léon-sur-l'Isle, au SMDE24. Le Conseil accepte ce transfert, à l'unanimité.

12 – Aménagement de la Place du Champ de Foire : maîtrise d'œuvre des travaux du réseau d'Assainissement Collectif :

Suite aux passages des caméras dans les réseaux de l'assainissement collectif, il est nécessaire de remplacer une partie du réseau. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de maîtrise d'œuvre de la société Suez - Safège, qui a déjà été maître d'œuvre pour l'extension du

réseau d'assainissement collectif, pour un montant de 7 800 €HT, soit 6.50% du montant prévisionnel des travaux (120 000€HT) et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement.

13 – Syndicat des Énergies de la Dordogne : servitude de passage :

Afin d'alimenter le bâtiment en construction de la société STM24 situé au Petit Acaud, il est nécessaire de créer une ligne électrique « tarif jaune » et que cette dernière passe sur la parcelle communale cadastrée ZS 166. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude afférente avec le SDE24.

14 – Cimetière de Saint-Aulaye : Reprise de concessions funéraires en état d'abandon :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière de Saint-Aulaye. Cette procédure sera d'une durée minimale de 3 ans.

15 - Médiathèque Geneviève Callerot : artothèque :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à adhérer à l'Artothèque de Trélissac, qui propose, pour un montant annuel de 150€, une exposition à la Médiathèque de Saint-Aulaye, de 7 œuvres d'art par trimestre, soit un maximum de 28 œuvres dans l'année. Ces œuvres seront choisies par les agents de la médiathèque.

16 – SMICVAL : rapport d'activité 2019 :

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2019 du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation, disponible sur le site internet : www.smicval.fr.

17 – Budget Locations Communales : Décision Modificative :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative suivante, concernant le budget annexe des Locations Communales :

Objet	Diminution de crédits en €		Augmentation de crédits en €	
	Article	Somme	Article	Somme
Entretien et réparation bâtiments	615228	10 000.00		
Reversement de l'excédent des BA			6522	10 000.00
TOTAL		10 000.00		10 000.00

Le reversement du budget annexe au budget principal sera donc de 60 000€ au lieu de 50 000€ initialement budgétisé.

Divers :

▪ « Petites Villes de Demain » : Le Maire informe l'assemblée que la candidature de la commune de Saint Aulaye-Puymangou a été retenue parmi les 1 000 communes de France de moins de 20 000 habitants bénéficiant du dispositif « Petites Villes de Demain », mis en place par l'État pour 6 ans dans le cadre du Plan France Relance.

▪ « Petites Cités de Caractère » : Suite à la visite de contrôle, Saint-Aulaye a été confirmé dans le label national « Petites Cités de Caractère ».

▪ CRTE : Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique : Suite à la réunion en Préfecture, il est proposé à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye d'intégrer ce dispositif destiné à accompagner la relance dans les territoires, la transition écologique et la cohésion territoriale, ainsi que le programme « Petites Villes de Demain ».

▪ Contournement du bourg : En prévision des travaux à venir Avenue de la Libération, les lagerstremia ont été déplantés et replantés immédiatement en face de la Gendarmerie.

▪ A l'initiative de l'Union des Maires : 2€ par habitant, pris en charge par la Communauté de Communes, seront reversés aux Très Petites Entreprises, commerces, entreprises...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45. Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mardi 26 janvier 2021 à 19 heures à la Salle des Fêtes de Saint-Aulaye.